

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE
MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE GEODP MODULE
PLACIER
AVEC LA SOCIETE SOGELINK
(ANNULE ET REMPLACE LA DECISION n° 2025-89 DU 01.04.2025)**

ST N° 2025-102

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2123-1 et R. 2123-1° du code de la Commande publique,

Considérant que par un contrat signé le 16 février 2024, la commune a souscrit un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique GEODP module placier,

Considérant la nécessité de souscrire un avenant au contrat ayant pour objet la modification de l'annexe B – GEODP MAINTENANCE – Abonnement appareil mobile (placier) et abonnement et abonnement data M2M (placier),

Considérant que toutes les obligations, termes et conditions contenues dans le contrat, non modifiées par l'avenant, restent en vigueur jusqu'à la fin du contrat,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un avenant au contrat portant modification de l'annexe B – GEODP MAINTENANCE – Abonnement appareil mobile (placier) et abonnement et abonnement data M2M (placier), avec la société SOGELINK, dont le siège social est «Les Portes du Rhône» – 131, chemin du Bac à Traille – 69300 CALUIRE-ET-CUIRE.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût annuel des prestations est de :

Montant HT : 360,00 €

Montant TTC : 432,00 €

ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

L'avenant entre en vigueur à compter du 01/04/2025.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 06 mai 2025

Le Maire,



Roman LOPEZ